



Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées

Rapport de synthèse

Actions entreprises sur le site du «Lemboulas»

Communes de Montpezat-de- Quercy (82) & de St-Paul-de- Loubressac (46)

Septembre 2011 à décembre 2012



Rédaction des informations mises à disposition par Erwan GLEMAREC

Décembre 2012



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce programme est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.

CEN Midi-Pyrénées - 75, voie du TOEC BP 57611 - 31076 - Toulouse cedex 3
Tél. 05 81 60 81 90 - Fax. 05 81 60 81 91 - www.cen-mp.org

S O M M A I R E

1. OBJECTIFS DE GESTION ET PROPOSITION D’ACTIONS	3
1.1. HISTORIQUE DE GESTION DES PARCELLES GERÉES PAR LE CEN MP	3
1.1.1. Vocations et usages passés et récents du site	3
1.1.2. Historique des faits marquants pour la conservation du site	3
1.1.3. Historique des activités agricoles et sylvicoles du site avant septembre 2011	4
1.2. OBJECTIFS DE GESTION	4
1.2.1. Objectifs à long terme	4
1.2.2. Objectifs du Plan de gestion	5
1.3. ACTIONS DE GESTION RÉALISÉES À PARTIR DE L’AUTOMNE 2011 ET PRÉVISIONNEL	6
1.3.1. Actions de gestion réalisées à partir de septembre 2011	6
1.3.2. Actions prévues pour 2013	21
2. SUIVIS ET INVENTAIRES NATURALISTES	25
3. CONCLUSION	25
4. BIBLIOGRAPHIE	26
5. ANNEXE : RAPPORT DE P.-O. COCHARD : « BILAN DES RECHERCHES DE VERTIGO ANGUSTIOR SUR DES PARCELLES GERÉES PAR LE CEN MIDI-PYRÉNÉES A SAINT-PAUL-DE-LOUBRESSAC (46) »	26

1. OBJECTIFS DE GESTION ET PROPOSITION D' ACTIONS

1.1. HISTORIQUE DE GESTION DES PARCELLES GERÉES PAR LE CEN MP

1.1.1. VOCATIONS ET USAGES PASSÉS ET RÉCENTS DU SITE

Les activités de loisirs

La chasse

Une association locale de chasse (ACCA) existe sur la commune de Monpezat-de-Quercy. La chasse doit être pratiquée selon la réglementation en vigueur, mais la surface restreinte de la zone d'étude n'est pas spécifiquement prisée par les chasseurs.

La pêche

Il existe une AAPPMA, nommée « La Gaule du Lemboulas ». Elle gère et réglemente la pêche localement.

Randonnée

Bien que des personnes empruntent régulièrement les sentiers qui mènent aux parcelles des berges du Lemboulas, il n'existe pas de sentier de randonnée dans le périmètre du site. C'est un projet qui pourrait se développer au niveau local, en privilégiant la prise en compte des habitats naturels présents et en sensibilisant le public à la conservation des espèces et des espaces.

Les activités professionnelles

Agriculture

Les activités agricoles du fond de vallée se traduisent essentiellement par l'exploitation des prairies naturelles de fauche. Cette activité agricole, pratiquée de longue date, est d'ailleurs nécessaire pour une gestion pérenne des milieux ouverts.

1.1.2. HISTORIQUE DES FAITS MARQUANTS POUR LA CONSERVATION DU SITE

Année 1995 – Premiers inventaires naturalistes

Inventaire des poissons par pêche électrique (CSP & AAPPMA)

Mai-juin 1998 – Premiers travaux de cartographie

Cartographie de 3 espèces d'insectes patrimoniaux par V. Heaulmé et T. Lafranchis, dans la partie amont du Lemboulas (hors site d'étude, mais présence potentielle des espèces, sur la partie aval du ruisseau).

26 février 2003 – Création d'une réserve de pêche

Sous l'impulsion des études menées sur place, l'AAPPMA s'engage durablement au niveau local en participant activement à la nouvelle réserve de pêche.

Septembre 2005 – Demande de subvention

Dépôt d'une demande de subvention par le CEN MP pour l'achat d'une parcelle

Février 2006 – Acquisition de 2 parcelles

L'acte de vente pour l'acquisition de 2 parcelles adjacentes de prairies de fauche naturelles totalisant 1.4 ha a été signé le 24 février 2006

Juillet 2006 – Projet de sensibilisation aux zones humides

Projet de valorisation pédagogique des prairies humides par des sentiers d'interprétation (ce projet a été mis en attente et sera réétudié dans les actions finales de ce plan de gestion).

3 novembre 2006 – Collaboration des partenaires pour la conservation de nouvelles parcelles

Signature d'une convention de gestion entre l'AAPPMA et le CEN-MP pour la gestion par le CEN MP de 2.177 ha de bois et de prairie humide à herbes hautes (type mégaphorbiaie).

2006 à 2011 – Inventaires et plan de gestion

Les inventaires naturalistes et le plan de gestion du site ont été réalisés de 2006 à 2011 dans le cadre d'un programme d'action pluri-annuel de gestion des sites de zones humides gérés par le CEN MP (2009-2011).

1.1.3. HISTORIQUE DES ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLES DU SITE AVANT SEPTEMBRE 2011

De manière générale les milieux sont assez stables ou évoluent lentement.

Prairies de fauche naturelles

De longues dates, les zones prairiales sont fauchées en été pour la production de foin.

Les bois humides

Les zones forestières ont été laissées à leur libre expression et d'évolution lente, le vieillissement de ces forêts est d'ailleurs le bienvenu, autant pour le refuge de la grande faune que pour les invertébrés sylvicoles.

Les mégaphorbiaies

En dehors d'actions ponctuelles de gyrobroyage localisées sur les bandes herbacées des berges du Lemboulas, aucune autre forme de gestion n'a été mise en place pour la conservation des mégaphorbiaies qui tendent lentement à se fermer par l'expansion des saulaies et autres plantes ligneuses des habitats humides.

1.2. OBJECTIFS DE GESTION

1.2.1. OBJECTIFS A LONG TERME

D'après les inventaires naturalistes effectués ces dernières années, la vallée du Lemboulas montre clairement des enjeux d'intérêt notable concernant tous les habitats de milieux humides, qu'ils soient aquatiques, prairiaux ou forestiers.

Pour les prairies de fauche, l'objectif principal de la gestion à long terme est : **Conserver les actions agricoles en place pour entretenir les milieux.**

La vallée du Lemboulas abrite notamment des populations de Damier de la succise *Euphydryas aurinia* et de Cuivré des marais *Lycaena dispar*, deux espèces à forte valeur patrimoniale dont la préservation constitue par conséquent un enjeu principal.

De plus, dans la mesure du possible et en tenant compte de la diversité des habitats humides, l'autre objectif à long terme est : **Favoriser la diversité biologique du site.**

1.2.2. OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

Les objectifs du plan de gestion sont rassemblés dans le tableau suivant :

Objectifs à long terme	Contrainte	Objectifs opérationnels et actions
1 Conserver les actions agricoles en place pour entretenir les milieux	Changement des périodes de fauche liées à la prise en charge des prairies d'un nouvel agriculteur gestionnaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conserver une dynamique d'actions agricoles extensives avec fauche tardive favorable à la diversité biologique actuelle des prairies naturelles. Ces pratiques pastorales sont favorables au maintien d'<i>Euphydryas aurinia</i> et de <i>Lycaena dispar</i>. 2. Conserver les alimentations hydrauliques des habitats humides. 3. Ne pas intervenir sur la dynamique de l'eau. 4. Eviter les pollutions de la rivière par les intrants agricoles.
2 Favoriser la diversité biologique des prairies à herbes hautes	Fermeture et assèchement du milieu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contenir la colonisation par les fourrés de saules de la mégaphorbiaie. 2. Ne pas intervenir sur la dynamique de l'eau. 3. Conserver les alimentations hydrauliques des habitats humides.
3 Favoriser la diversité biologique des bois humides	Aucune : si ce n'est la dangerosité ponctuelle de certaines branches ou arbres à proximité des sentiers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conserver les bois riverains pour soutenir l'intégrité des berges et le cheminement du ruisseau. 2. Laisser vieillir les peuplements rivulaires arborés, pour favoriser les espèces sylvoles et leur cortège d'espèces liés au milieu humide, notamment. <p>1. Sensibiliser le public à la richesse et la fragilité de la vallée</p> <p>Maintenir une politique de veille foncière sur les parcelles hors de gestion du CEN MP</p>

Objectifs à long terme	Contrainte	Objectifs opérationnels et actions
4 « Porté à connaissance » des enjeux liés à la biodiversité sur la totalité du site de la vallée du LEMBOULAS	Perte de la biodiversité locale	

1.3. ACTIONS DE GESTION REALISEES A PARTIR DE L'AUTOMNE 2011 ET PREVISIONNEL

1.3.1. ACTIONS DE GESTION REALISEES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2011

Le tableau ci-dessous résume les actions engagées sur le site entre septembre 2011 et fin 2012 :

Unités de gestion / Parcelle	Actions réalisées	Date d'intervention	Equivalent temps salarié CENMP en Homme/Jour
Prairie de fauche Entité 1 / 38a	Actions 1.1 Actions de fauche mécaniques	20 Juin 2012	0,25
	Actions 1.2 Tronçonnage et exportation des chablis tombés sur la parcelle et entretien des branches basses de la lisière forestière	Tout au long de l'année et Octobre 2012	1
Formations forestières de feuillues Entité 2 / 041 et 222	Actions 2.3 Entretien des accotements des chemins forestiers	20 Juin 2012 et octobre 2012	2
Mégaphorbiaie et micro-habitats humides Entité 5 / 172	Action 3.4 Actions de débroussaillage visant à une gestion conservatoire	Octobre et novembre 2011	3,5
	Actions 3.5 Actions de tronçonnage avec brûlage sur taules ou mise en tas pour compostage en lisière forestière	Octobre 2011	3
	Actions 3.6 Reprise des tire-sèves de frêne	Juin, aout et octobre 2012	1,5
	Actions 3.7 Actions de débroussaillage visant à une gestion de restauration des anciennes zones de roncier	Juin et octobre 2012	4,5
	Actions 3.8 Actions de bouchage de drains par le creusement de mares	Octobre 2012	16
Tout le site Fiche action 7 « porté à connaissance »	Actions 4.9 Visite de terrain et journées d'encadrement et de formation des bénévoles de la société de pêche (APPMA), des agents d'entretien de rivière du Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas et semaine « chantier école » des étudiants de Première du lycée du Montat.	Octobre 2011, Mars, juin, aout et octobre 2012	4,5 (Ne concerne que l'animation, le temps de travail lié à l'encadrement des partenaires est déjà réparti ci-dessus)

Actions 1.1 : « Actions de fauche mécaniques »

Au printemps 2011, le CEN MP s'est entendu de manière non formelle avec M. CALVET, propriétaire voisin de prairies de fauche de fond de vallée du Lemboulas, et M. DEPEYRE, son nouvel exploitant agricole, de sorte à ce que les parcelles CEN MP soient fauchées en même temps que les parcelles CALVET.

Suite au changement d'exploitant agricole de M. CALVET, courant 2011, M. RATIE n'interviendra donc plus sur les parcelles CEN MP.

Le 27 juillet 2011 et le 20 juin 2012, M. DEPEYRE a donc engagé ses premières actions de fauche des prairies en indivision, propriétés distinctes de M. CALVET et du CEN MP.

En 2012, sur les parcelles CEN MP, seule la zone du haut, prairie de fauche (Brachypodio rupestris-Centaurei), a été travaillée. Avec la prise en compte des enjeux concernant d'Euphydryas aurinia, les actions de fauche ont en effet été jugées trop précoces pour la partie de prairie humide de fauche (Bromion racemosi), qui borde le Lemboulas.



Avant et pendant les actions de fauche mécanisées du printemps 2012

Par ailleurs, il est important de noter, en 2012, la volonté de M. DEPEYRE d'intervenir sur le site dès le mois de mai. En discussion avec le technicien CEN MP, un recul de la période de fauche a néanmoins été observé.

Actions 1.2 : « Tronçonnage et exportation des chablis tombés sur la parcelle et entretien des branches basses de la lisière forestière »

Pour faciliter les futures interventions mécaniques de fauche de M. DEPEYRE, le CEN MP a également coordonné l'entretien des haies de lisière avec le remontage des couronnes (coupe des branches basses) avec du tronçonnage classique et de l'élagage sur corde. Toutes les branches ont alors été coupées au niveau des troncs, ce qui facilite la cicatrisation des sujets traités.

Notons qu'en 2012, l'entretien des parcelles CALVET a été effectué mécaniquement avec une épareuse et un girobroyeur. Les techniques mises en place sur les parcelles CEN MP sont donc plus douces et s'inscrivent dans une logique de biodiversité avec, notamment, la conservation des vieux arbres de lisière.

Sous l'impulsion et l'encadrement de salariés du CEN MP, des journées d'actions en compagnie de différents partenaires (actions 4.9 décrites ci-dessous) ont été fixés afin de réaliser la majeure partie des travaux.

Par ailleurs, tout au long de l'année, lors des visites de terrain, plusieurs séries d'intervention ont été menés sur les parcelles pour tronçonner et exporter les chablis tombés dans la prairie.



« Chantier école » pour l'entretien des cordons de haie à l'automne 2012

Actions 2.3 : « Entretien des accotements des chemins forestiers »

Sur la demande de M. DEVIANNE, président de l'AAPPMA, et validé avec le conseil scientifique du CEN MP, des travaux de débroussaillage et d'élagage (branches et arbres dangereux pour la sécurité publique) ont été engagés en 2012 le long des chemins forestiers qui délimitent les parcelles gérées par le CEN MP.



Entretien des sentiers d'accès aux parcelles gérées à l'été 2012

Afin de réaliser les travaux, des journées d'actions, sous l'impulsion et l'encadrement de salariés du CEN MP, ont également été organisés en compagnie de différents partenaires (actions 4.9 décrites ci-dessous).

Actions 3.4 : « Actions de débroussaillage visant à une gestion conservatoire »

Dans le cadre du plan de gestion établi sur le site en 2009 et compte tenu des enjeux et potentiels biologiques particuliers aux mégaphorbiaies, le CEN MP a entamé en octobre 2011, des travaux de « fauche » et d'abattage (actions 3.5 décrites ci-dessous) pour maintenir ouverte une prairie de type mégaphorbiaie (Intérêt communautaire de la directive Habitat).

Les premières opérations ont donc débutées en automne, saison propice aux actions de restauration en mégaphorbiaie. Nous limitons ainsi la perturbation du milieu en période de reproduction. En octobre, on observe en effet une « période de repos » pour une grande partie de la biodiversité. De plus, les intervenants travaillent encore sur un sol sec, facilitant les déplacements et la pénibilité du travail à effectuer, de plus, on limite la détérioration de l'habitat due au piétinement.

Sous l'impulsion et l'encadrement de salariés du CEN MP, des journées d'actions en compagnie de différents partenaires (actions 4.9 décrites ci-dessous) ont été fixés afin de réaliser les gros travaux.

Des techniques douces ont en effet été choisies pour assurer la restauration et retrouver un habitat de mégaphorbiaie caractéristique. Ainsi, les entretiens des 0,6ha de terrain ont exclusivement été réalisés manuellement grâce à des engins thermiques de type débroussailleuses. Le reste de la main d'œuvre a contribué au ramassage et au transport du foin en dehors de la zone humide. Laissé au sol, celui-ci aurait en effet profité aux espèces nitrophiles et donc perturbé la qualité biologique de l'habitat. Le résultat de la fauche a été évacué et mis en tas, de manière compacte et localisée, pour compostage en limite de parcelle, sur des zones de moindre impact. La création de ces nouvelles niches écologiques sera également bénéfique, puisque la fermentation du foin fournira à coup sûr une chaleur appréciable pour une grande partie de la microfaune locale de en hiver. Ces zones refuges seront également utilisées par la couleuvre à collier ou autres reptiles, comme lieu de ponte au printemps.



Actions de fauche manuelles
à l'automne 2011 sur la
mégaphorbiaie APPMA



Notons que sur cette parcelle, une intervention mécanique aurait été contre-productive et peu recommandable d'un point de vue naturaliste. Des arbres de diamètre importants poussaient en effet de manière sporadique sur toute la zone et la surface du sol n'est absolument pas plane, de nombreux drains ayant été creusés dans le passé. La recherche d'un sous-traitant acceptant de travailler sur une petite parcelle enclavée aurait été difficile, d'autant plus qu'il y a des risques de casse de matériel en ce qui concerne les outils utilisés par les tracteurs agricoles. Pour les mêmes raisons, l'évacuation du résultat de fauche aurait été impossible.

Actions 3.5 : « Actions de tronçonnage avec brûlage sur taules ou mise en tas pour compostage en lisière forestière »

Face à la quantité de bois présents sur la zone et au volume de branches que cela représentait, le CEN MP a décidé de brûler la plus grosse des quantités de rémanents produites. Le reste des branches a été stocké et mis en tas aux placettes déjà utilisés pour le compostage du foin.

Comme pour la fauche de la parcelle, les différents partenaires (actions 4.9 décrites ci-dessous) engagés en faveur de la restauration de la mégaphorbiaie se sont associés aux travaux. Face à l'épanouissement des boules de saules et des frênes, annonçant le retour progressif de la forêt, des habitats herbacés étaient en train de disparaître.

Le technicien du CEN MP a donc systématiquement coordonné et participé aux actions mis en œuvre. Les branches ont été coupées et transportées pour être brûlées sur des tôles ondulées galvanisées. Cette technique a surtout permis de contenir le feu (alimenté pendant plusieurs jours) à un endroit bien précis et limité la taille et l'impact du brasier. Une fois refroidies, on a également évité un apport de matière sur le site en exportant la totalité des cendres sur les tas de compostage.



Actions de tronçonnage en vue de la réouverture du site à l'automne 2011



Pour éviter que les souches ne rejettent massivement, rendant difficile toute forme de gestion conservatoire par la suite, le CEN MP a utilisé une méthode alternative. Il s'agit de tronçonner les troncs à 1 mètre de hauteur alors que l'arbre est encore en activité. Stoppés en pleine période de sève, luttant pour cicatriser, mais dans l'incapacité de pouvoir réaliser

sa photosynthèse, cette technique permet d'épuiser les individus jusqu'à ce que les racines ne meurent et que les troncs ne s'assèchent. Il faut ensuite envisager plusieurs passages à intervalles réguliers pour s'assurer du dépérissement de la souche (actions 3.6 décrites ci-dessous). En effet, les rejets doivent être coupés plusieurs fois au cours de l'année et de même les années suivantes.



Création de tire-sèves pour accélérer le dépérissement des souches coupées à l'automne 2011

Actions 3.6 : «Reprise des tire-sèves de frêne»

Suite aux travaux d'abattage (actions 3.5 décrites ci-dessus), 3 séries d'interventions ont été nécessaires afin de couper les rejets qui s'exprimaient sur les tire-sèves.



Reprise des rejets sur les tire-sèves à l'été 2012

Encore une fois, sous l'impulsion et l'encadrement de salariés du CEN MP, des journées d'actions en compagnie de différents partenaires (actions 4.9 décrites ci-dessous) ont été réalisées à cet effet en juin et en octobre 2012.

Actions 3.7 : «Actions de débroussaillage visant à une gestion de restauration des anciennes zones de roncier»

En se basant sur les différents cortèges d'espèces au sein de la mégaphorbiaie, on observe d'importantes disparités au niveau de la qualité de l'habitat. En effet certaines zones adjacentes de la rivière ont été fortement colonisées par les ronces (*Rubus* sp). L'ancien gestionnaire du site, qui utilisait une action mécanique de girobroyage pour faciliter l'accès aux berges du Lemboulas, ne valorisait pas la matière organique, qui était laissée au sol. Ces pratiques ont sans aucun doute accéléré le mauvais état de conservation de certains périmètres.

Suite aux travaux de débroussaillage d'octobre 2011 (actions 3.4 décrites ci-dessus), 2 séries d'interventions ont donc été nécessaires en 2012 afin de débroussailler les anciennes zones de roncier. Encore une fois, le résultat de fauche a été exporté en dehors de la zone humide sur les tas de foin existants en limite forestière.



Travaux de restauration engagés en automne 2011 dans les zones de roncier



Actions 3.8 : «Actions de bouchage de drain par le creusement de mares»

a – Problématiques et propositions

La fauche de l'intégralité de la parcelle a permis de mettre en lumière fin 2011, la multitude des drains ayant été creusés par le passé. Au début de l'année 2012, des salariés du CEN MP ont alors constaté que ceux-ci étaient encore relativement actifs, et que le ruissellement des eaux qui en découlaient accélérât de manière importante l'assèchement de la mégaphorbiaie au détriment du caractère humide de la zone et de la biodiversité spécifique qu'elle accueille.

Informé de la situation et sensibilisé à cette problématique, le président de la société de pêche (APPMA) a présenté les faits en Conseil d'Administration et la proposition du CEN MP qui visait à boucher ces drains par le creusement de mare a été acceptée.

Le but de l'opération a donc consisté à élargir des portions de drains existants, localisés comme des périmètres sans aucun enjeu botanique connu, et de se servir de la terre extraite pour boucher le drain en aval.

A l'échelle du site, l'objectif du creusement des mares est donc triple. Il s'agit d'abord de renforcer le caractère humide de la zone, en limitant l'impact des drains. Il s'agit ensuite de favoriser l'accueil d'une faune et d'une flore typiques de ces écosystèmes, et ainsi améliorer sa richesse écologique intrinsèque. Enfin avec la création de ce nouvel habitat, nous devrions voir émerger des espèces d'eau stagnantes, relativement rares sur le site et ses alentours du fait du manque d'habitats favorables.



Observation de la continuité de l'activité des anciens drains en début 2012



Certaines spécificités des actions engagées sont également à noter.

Concernant la période d'intervention, il faut savoir que l'opération s'est déroulée au mois d'octobre, sans impact fondamental pour la quiétude des populations animales et végétales. De plus, le sol est relativement sec à cette période de l'année, ce qui rend le travail moins fastidieux.

Par ailleurs, la profondeur des mares est gardée relativement faible, selon les cas, car nous n'avons pas augmenté la profondeur des drains existants pour ne pas perturber encore le milieu avec un nouvel appel à ruissellement. Ainsi les mares les plus lointaines du Lemboulas seront-elles certainement temporaires.

Enfin, de sorte à conserver certaines populations de plantes localisées dans les anciens drains, ceux-ci n'ont pas été bouchés sur tout le linéaire, mais simplement ponctuellement, en aval du creusement de la mare. Au préalable, un trop plein a été placé au niveau de l'ancien drain, en conséquence de quoi, bien que l'assèchement due au ruissellement soit stoppé, ceux-ci reçoivent encore suffisamment d'eau (une fois les mares pleines) pour que les stations botaniques à enjeux soient pérennes.

b – Actions participatives

« - Plus nous serons nombreux à apprécier la Nature et plus nous aurons envie de la protéger », a lancé M. LEPINE, président de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, devant de nombreux bénévoles réunis à l'occasion de la journée de lancement de l'opération nationale Chantiers d'automne justement organisé sur la mégaphorbiaie AAPPMA pour le creusement de petites mares.

Le 08 octobre 2012, le CEN MP s'est en effet inscrit dans une démarche de sensibilisation, et s'en est le socle principal, en proposant une action concrète de chantier Nature.

De nombreux publics ont alors été initiés à la gestion des milieux naturels pour la préservation des zones humides. Parmi eux, une classe du lycée agricole du Montat, les administrateurs de la société de pêche, les techniciens du Syndicat de Rivière, les riverains et usagers de cet espace et d'autres acteurs bénévoles ou professionnels (ONEMA, bureaux d'études spécialisés, Chambre d'agriculture, association de riverains, etc.), ont été associés, et se sont impliqués.

En marge du travail à effectuer, cette manifestation avait surtout pour but de favoriser les échanges et la discussion en lien avec la conservation de la Nature. Diverses actions mises en œuvre sur le site en ce sens, et notamment d'entretien de la végétation suivant des modes opératoires précis et argumentés pour leur impact écologique, ont également été exposées.

S'il eut effectivement été possible de faire intervenir un entrepreneur et des engins mécaniques pour ce faire. Ceci n'aurait toutefois aucunement répondu aux objectifs de sensibilisation, d'information, d'échanges, de partenariats d'acteurs, etc. Ces partenariats reposent en grande partie sur la qualité des relations humaines ; aussi cette manifestation a été l'occasion de rencontres riches et intéressantes, autour d'un objectif commun et menée pour une action collective.



Manifestation « chantier d'automne » pour des travaux bouchage de drain à la faveur la création de mares

Actions 4.9 : «Journées d'encadrement et de formation des bénévoles de la société de pêche (APPMA), des agents d'entretien de rivière du Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas et semaine « chantier école » des étudiants de Première du lycée du Montat»

En plus des bénévoles de l'AAPPMA, peu nombreux mais toujours actifs dès qu'il s'agit de favoriser la biodiversité sur leur terrain, une nouvelle collaboration a été entreprise depuis l'automne 2011 avec le Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas. Celui-ci décida en effet de participer activement au projet de restauration engagé sur la mégaphorbiaie.

Le technicien CEN MP, responsable de la gestion, a donc systématiquement encadré l'équipe de terrain de ses Agents de Rivière lors de leur venue. Il les a en effet initiés à l'application de techniques douces qui ont été choisies pour faire évoluer le site vers un habitat de plus grande qualité biologique (actions 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 et 3,8 décrites ci-dessus). De plus, sur la demande du technicien de Rivière et dans le cadre de l'application du Plan de Gestion, ils ont participé à des démonstrations d'inventaires naturalistes complémentaires. Tout en découvrant des espèces typiques et rares qu'ils ne soupçonnaient pas, ils ont également compris le rôle et l'importance du travail qu'ils ont effectué et commencé à intégrer la finalité de leurs actions.

Par ailleurs, depuis cette année, un nouvel acteur, participe aux actions engagées sur le site. Le lycée du Montat, qui forme ses élèves aux métiers de la Nature, de l'environnement et de l'aménagement rural, a en effet décidé de conventionner chaque année, en octobre, avec le CEN MP pour faire participer les élèves d'une classe de Premières aux travaux de génie écologique, menés sur le site du « Lemboulas ».

Ainsi chaque automne, les élèves du lycée interviendront pour une durée de 30 heures de travaux pratiques réparties sur 5 journées d'une semaine ouvrée. Ces ateliers de plein air sont essentiellement basées sur du débroussaillage, du bucheronnage. Ils dépendent bien évidemment du plan de gestion en vigueur sur le site. En 2012 toutefois, 3 jours seulement ont été affectés au site du Lemboulas (les 2 autres jours ont été travaillés sur un autre site CEN MP à proximité).

Pour que les élèves soient en mesure de situer les enjeux écologiques de leur intervention et d'être sensibilisés aux attentes du CEN MP en matière de gestion, les salariés de l'association ont également contribué à l'encadrement du groupe pendant toute la semaine.

Ainsi chaque atelier a servi d'opportunité pour une formation technique particulière à laquelle s'est greffé un volet sensibilisation (actions 1.2, 2.3, 3.6, 3.7 et 3.8 décrites ci-dessus). Les élèves ont également été initiés à l'importance du travail de gestion sur un site naturel sensible.



Accueil par le CEN MP des agents de terrain d'un syndicat de rivière et des élèves d'un lycée du agricole pour les former aux métiers de la nature et les sensibiliser aux techniques appliquées sur le site

A titre indicatif, de septembre 2011 à décembre 2012, en marge du travail salarié CEN MP, plus de 160 hommes/jours ont été comptabilisés en faveur de la gestion Conservatoire sur les espaces Naturels gérés par l'association sur le site du Lemboulas.

1.3.2. ACTIONS PREVUES POUR 2013

Le tableau ci-dessous résume les actions envisagées sur le site suite au déroulement des événements des années 2011 et 2012.

Unités de gestion / Parcelle	Actions proposées par le CEN MP	Date d'intervention	Equivalent temps salarié CENMP en Homme/Jour
Prairie de fauche Entité 1 / 38a	Action 1.5 Actions de fauche mécaniques	mi-juillet /mi-aout 2013	0,25
Formations forestières de feuillues Entité 2 / 041 et 222	Action 2.5 Entretien des accotements des chemins forestiers et tronçonnage et évacuation des chablis de la prairie de fauche	Juin 2013	1
Mégaphorbiaie et micro-habitats humides Entité 5 / 172	Actions 3.2 Suivi des mares	Mars 2013	0,25
	Actions 3.3 Actions jalonnage des bandes de fauche par alternance comprenant un passage sur le site en période de floraison des fritillaires	Mi-avril 2013	1
	Actions 3.4 Reprise des tire-sèves de frêne	Juin, aout et octobre 2013	3

Unités de gestion / Parcelle	Actions proposées par le CEN MP	Date d'intervention	Equivalent temps salarié CENMP en Homme/Jour
	Actions 3.5 Actions de débroussaillage visant à une gestion de restauration des anciennes zones de roncier	Juin et octobre 2013	4
	Actions 3.6 Actions de débroussaillage visant à une gestion conservatoire	Octobre 2013	3
Tout le site Fiche action 7 « porté à connaissance »	Actions 4.7 Journées d'encadrement et de formation des bénévoles de la société de pêche (APPMA), des agents d'entretien de rivière du Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas et semaine « chantier école » des étudiants de Première du lycée du Montat	Juin et octobre 2013	0 (le temps de travail est déjà pris en compte ci-dessus)
Animation locale et foncière	Actions 5.8 Visite de terrain, surveillance du site, contacts avec les riverains et usagers et logistique (travail de bureau)	Toute l'année	3

Des précisions sont apportées concernant les actions de génie écologique.

Actions 1.5 : « Actions de fauche mécaniques »

M. DEPEYRE, exploitant agricole de Montfermier s'est engagé à assurer une fauche tardive entre mi-juillet (au plus tôt) et mi-août de l'année 2013 et pour les années à venir.

La gestion future, par fauche tardive et exportation régulière pourra permettre une meilleure diversité floristique et faunistique amenant de nouveaux enjeux.

Par la fauche, nous conserverons en effet un milieu idéal pour la floraison des fritillaires et du cortège floristique patrimonial et conserverons également une végétation basse, ouverte et diversifiée propice à l'alimentation de l'entomofaune (papillons, araignées et criquets). Par l'exportation du résultat de fauche, nous limiterons l'enrichissement du sol et permettrons l'expression de la flore des habitats prairiaux.

Action 2.5 : « Entretien des accotements des chemins forestiers et tronçonnage et évacuation des chablis de la prairie de fauche »

Première série d'interventions limitée aux branches et arbres dangereux pour la sécurité publique du chemin forestier qui délimite les parcelles gérées par le CEN MP.

Deuxième série d'interventions limitée aux éventuels chablis tombés dans la prairie de fauche CEN MP

Actions 3.2 : « Suivi des mares »

S'assurer du bon fonctionnement hydraulique des 3 mares creusées dans le cadre des chantiers d'automne d'octobre 2012

Actions 3.3 : « Actions jalonnage des bandes de fauche par alternance comprenant un passage sur le site en période de floraison des fritillaires »

Afin de mener à bien les actions 3.6, il est nécessaire de matérialiser sur le terrain un zonage à l'aide de jalons. Ceci facilitera les interventions à venir pour les bénévoles ou les étudiants venant travailler sur le site. Par ailleurs ces points seront répertoriés par GPS et

reportés sur des cartes qui seront mises à la disposition des chargés de mission naturalistes correspondants.

Actions 3.4 : «Reprise des tire-sèves de frêne»

Trois séries d'intervention distinctes visant à la dévitalisation des individus de frêne coupés à un mètre de hauteur en 2011 seront développées au cours des mois de juin, août et octobre. Il s'agit de couper les rejets de chaque tire-sève et d'obtenir en 2013 les premiers résultats d'éradication des sujets traités.

Actions 3.5 : «Actions de débroussaillage visant à une gestion de restauration des anciennes zones de roncier»

En 2013, deux séries d'intervention seront menées pour la fauche et l'exportation des anciennes zones de roncier qui se développaient sur la mégaphorbiaie. Ces actions seront menées en partenariat avec le Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas en juin et avec le Lycée du Montat en octobre. Ces deux organismes souhaitent en effet s'inscrire durablement dans une logique de coopération pour la conservation du site.

Actions 3.6 : «Actions de débroussaillage visant à une gestion conservatoire de la mégaphorbiaie»

A partir de 2013, nous préserverons l'état du milieu par certaines « gestions conservatoire », à savoir, une fauche alternée par rotation sur 3 ans.

La pratique régulière d'une ou plusieurs fauches annuelles de la mégaphorbiaie n'est en effet pas compatible avec le maintien du milieu qui évolue vers un habitat de prairie à herbes rases. Par ailleurs, si les cortèges de plantes et d'animaux correspondants à la mégaphorbiaie consentent volontiers une périodicité de non-intervention supérieure à 5ans, la dynamique forestière qui s'établit sur le site pose inévitablement au gestionnaire de nouvelles difficultés. Les travaux ne se limitent plus au débroussaillage de plantes herbacées, mais également à celui des ligneux, avec de possibles tronçonnages, des activités plus pénibles et donc plus chronophages.

Pour diminuer les temps de travail tout en préservant l'état du milieu pour un maintien de la mégaphorbiaie, le CEN MP a, cette année, proposé à M.DEVIANNE, président de la société de pêche de Montpezat-de-Quercy (AAPPMA), d'alterner les fauches sur 3 ans, mais de faucher chaque année 1/3 du site et en laissant le reste « tranquille ».

De cette manière, nous conserverons l'habitat à herbes hautes, tout en favorisant un accroissement de la diversité floristique. Nous optimiserons également le temps que nous passons à la gestion du site (pas de possibilité d'un retour des ligneux).

Pour ce faire, nous prévoyons un système de rotation sur les divisions du site afin que les mêmes bandes ne soient pas travaillées lors de chaque nouvelle année de fauche.

La mégaphorbiaie AAPPMA sera donc divisée en 6 bandes (A1, A2, B1, B2, C1 et C2) de même surface. Celles-ci seront matérialisées sur le terrain par les **actions 3.3**, de sorte à être perpendiculaires au ruisseau. Nous respecterons ainsi le gradient d'humidité lié à la pente du sol et conserverons au mieux les différents types de végétation en place sur la parcelle.

Le tableau ci-dessous résume le calendrier de fauche des actions envisagées sur l'habitat en bon état de conservation de la parcelle à partir de 2013 pour favoriser la mégaphorbiaie. Au fur et à mesure des années, les secteurs de roncier restaurés pourront être intégrés aux

bandes existantes. Après l'année t 3 (2015), on recommence le cycle comme indiqué à l'année t 1.

	A1	B1	C1	A2	B2	C2
Année t 1 (2013)	Fauchée	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion	Fauchée	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion
Année t 2 (2014)	Année de repos sans gestion	Fauchée	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion	Fauchée	Année de repos sans gestion
Année t 3 (2015)	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion	Fauchée	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion	Fauchée
Année t 0 (2016)	Fauchée	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion	Fauchée	Année de repos sans gestion	Année de repos sans gestion

Actions 4.7 : «Journées d'encadrement et de formation des bénévoles de la société de pêche (APPMA), des agents d'entretien de rivière du Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas et semaine « chantier école » des étudiants de Première du lycée du Montat»

Ayant déjà fourni au CEN MP en 2011 et 2012 des moyens humains et matériels conséquents pour faire avancer les travaux, les bénévoles de la société de pêche (APPMA), l'équipe du Syndicat de Rivière et le corps enseignant du lycée du Montat souhaitent aujourd'hui coopérer en faveur de la biodiversité sur le site et continuer de collaborer ponctuellement, mais durablement aux actions nécessaires à sa conservation.

Au cours de l'année 2013, les différentes structures participeront notamment et tous ensemble à la première fauche de conservation engagée sur la parcelle de mégaphorbiaie

Ceci permettra notamment aux agents du syndicat de rivière de suivre les évolutions positives sur cette parcelle afin de reproduire les mêmes techniques dans des milieux similaires.

Par ailleurs, le syndicat de rivière est actuellement en phase d'acquisition pour un site similaire. Au regard de son investissement écoulé et avenir dans le projet, le technicien de gestion et les chargés de mission naturalistes CEN MP pourront également (et à leur tour) prêter main-forte à la structure afin de la conseiller et de l'aider dans ses tâches.

En plus du volet sensibilisation « zones humides », ces partenariats devraient donc localement contribuer à l'avancement des travaux de gestion en matière de restauration des milieux humides sur les parcelles gérées ou non par le CEN MP.

2. SUIVIS ET INVENTAIRES NATURALISTES

En 2012, les inventaires naturalistes se sont concentrés sur la recherche d'une espèce fortement patrimoniale : le *Vertigo* étroit (*Vertigo angustior* Jeffreys, 1830). La présence de cette espèce était soupçonnée dans la zone de mégaphorbiaie. Des prospections ciblées pour cette espèce ont donc été réalisées avec la participation de Pierre-Olivier Cochard, naturaliste indépendant.

Le *Vertigo* étroit est un escargot minuscule (environ 1-2 mm) appartenant à la famille des Vertiginidae. Cette espèce est listée en Annexe II de la Directive Habitats. Elle est inféodée à certaines zones humides à mégaphorbiaie.

La détermination de cette espèce nécessite et réservée aux spécialistes en malacologie. La distinction avec les 5 autres espèces appartenant au genre *Vertigo* présentes dans la région est en effet très délicate. La taille de cet escargot, ne facilite pas non plus son étude.

Cette espèce est donc à ce jour citée de moins de 20 stations dans la région (Bertrand, 2002). Une bonne partie de celles-ci se trouvent dans le Lot, dont une proche du site à Montdoumerc (Bertrand, 2002).

L'étude réalisée a permis de confirmer nos suspicions et découvrir une nouvelle station pour cette espèce sur la mégaphorbiaie à Saint-Paul-de-Loubressac (voir rapport en Annexe).

La présence de cette espèce sur la mégaphorbiaie à Saint-Paul-de-Loubressac, gérée par le CEN Midi-Pyrénées, en fait un enjeu majeur pour ce site.

Les mesures de restauration en cours sur la mégaphorbiaie devraient donc être favorables à cette espèce. Un suivi de la population du *Vertigo* étroit devra donc être mis en place sur le site.

Le peuplement arachnologique de la mégaphorbiaie a aussi été étudié. Les résultats sont en cours d'analyse. Ils serviront également de base à de futurs suivis du site.

3. CONCLUSION

Gestion des prairies:

Si la zone de prairies bénéficie d'une fauche annuelle favorable, plusieurs points restent à éclaircir et quelques difficultés se posent. D'une part, compte tenu de l'intervention d'un seul et même agriculteur, sur un seul et même îlot de gestion, mais sur deux propriétés différentes, il est difficile au Conservatoire de faire valoir ses exigences spécifiques. Plusieurs points restent donc encore à caler avec l'exploitant et le propriétaire voisin.

Gestion de la ripisylve et des lisières:

La gestion des lisières en bordure de prairie semble elle pouvoir être menée de façon durable et adaptée grâce à l'intervention du Lycée Agricole du Montat. Egalement les actions conjointes avec le Syndicat de rivière sont tout à fait satisfaisantes.

Gestion de la mégaphorbiaie:

Les actions de restauration de la mégaphorbiaie sont un excellent exemple et témoignent d'un riche et très intéressant partenariat local avec le Syndicat de Rivière, le Lycée agricole, l'Association de Pêche, les riverains, etc. D'autre part un effort de restauration important a été mené en 2012 qui devrait permettre des interventions annuelles localisées sur une partie seulement du site. Compte tenu de l'important volume d'actions menées, plusieurs suivis d'incidences devront être mis en place.

4. BIBLIOGRAPHIE

Bertrand, A. 2002. *Statut et conservation de Vertigo angustior et Vertigo moulinsiana dans le nord de la région Midi-Pyrénées (Aveyron, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne)*. Rapport d'étude de l'Etude et Conservation des Mollusques Continentaux, Boussenac & Moulis : 12pp. + annexes.

5. ANNEXE : RAPPORT DE P.-O. COCHARD : « BILAN DES RECHERCHES DE VERTIGO ANGUSTIOR SUR DES PARCELLES GERÉES PAR LE CEN MIDI-PYRENEES A SAINT-PAUL-DE-LOUBRESSAC (46) »
